

du SYNDICAT MIXTE de l'AMENAGEMENT de la DESSERTE
AERIENNE de l'OUEST du LOIRET

DELIBERATION
N°2026-10
CS du 9 avril
2026
(Propositions
investissements
2026)

L'an deux mille vingt-six, le jeudi neuf avril à neuf heures, le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni en la Salle de Réunion de l'Aéroport.

DATE de la
CONVOCAION
Le 12 mars
2026

ETAIENT PRESENTS :

- Monsieur Hervé GAURAT, Conseiller Départemental, Canton Le Malesherbois, Président du SMAEDAOL,
- Madame Laurence BELLAIS, Conseillère Départementale, Canton de Saint Jean le Blanc,
- Monsieur Arnaud MARTIN, Maire de Saint Denis de l'Hôtel, 1^{er} Vice-Président du SMAEDAOL,
- Monsieur Luc MILLIAT, Conseiller Métropolitain,
- Monsieur Pascal TEBIBEL, Conseiller Métropolitain, 3^{ème} Vice-Président du SMAEDAOL,
- Monsieur Benoit REINE, Chambre Commerce et Industrie du Loiret.

NOMBRE de
DELEGUES
en EXERCICE
9

ASSISTAIENT :

- Monsieur Jean-François VASSAL, Directeur du SMAEDAOL,
- Madame Sandrine Eugène, Directrice des infrastructures du Conseil Départemental.
- Madame Magali Joudiou, Secrétaire du SMAEDAOL,

NOMBRE de
PRESENTS
6

ABSENTS EXCUSES :

- Monsieur Jean-Pierre GABELLE, Conseiller Départemental, Canton d'Orléans1,
- Madame Florence GALZIN, Conseillère Départementale, Canton de Châteauneuf sur Loire, 2^{ème} Vice-Présidente du SMAEDAOL,
- Madame Nathalie RABOURDIN, Conseillère Départementale, Canton de Sully-sur-Loire,
- Monsieur Philippe VACHER, Conseillère Départementale, Canton de Châteauneuf sur Loire.

NOMBRE de
VOTANTS
6

Le quorum étant atteint, l'assemblée du Comité Syndical peut délibérer.

Vu le rapport n° 6 de Monsieur le Président du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et l'Exploitation de la Desserte Aérienne de l'Ouest du Loiret,



Exposé

Le Président présente pour chacune des opérations inscrites au PPI pour 2026, le détail des propositions budgétaires, conformément au plan pluriannuel d'investissement 2026/2028 adopté par délibération du 12 mars 2026.

Le total proposé au budget 2026 s'élève à 1 633 413 €.

Chapitre 20 :

✓

Frais d'études :

Assistance pour la continuité de la maîtrise d'œuvre pour du programme ombrières sur parking visiteur.

Coût estimé : 17 800 € HT.

Article 2031

✓ Concessions de logiciels de finances :

Article 2051

Chaque année, le SMAEDAOL doit s'acquitter du droit d'usage du logiciel informatique qui gère la gestion des finances.

Coût estimé : 2 200 € HT.

Chapitre 21 :

✓ Terrains nus :

Article 2121

Remise à neuf des caniveaux avec amélioration

Coût estimé : 250 000 €

✓ Terrains nus

Article 2121

Programme énergies nouvelles, le SMAEDAOL va lancer des travaux pour la création d'ombrières avec toits en panneaux photovoltaïques avec la possibilité d'auto-consommer une partie de la production, relamping...

Ce programme se poursuivra sur plusieurs années.

Coût estimé pour 2026 : 250 0000 €

✓ Gros entretien immobilier :

Article 2135

Le patrimoine immobilier du SMAEDAOL est constitué des propriétés du Dhuy, du Petit Buisson, de l'aire d'hébergement, de l'aérogare et ses bâtiments extérieurs. Ce patrimoine nécessite un entretien constant et parfois d'importantes réparations. Le Dhuy et le Petit Buisson nécessitent une attention particulière pour éviter la dégradation des bâtiments (surface de toiture importante).

Il est proposé d'effectuer ces travaux de suivi bâtementaire, seul un suivi régulier permettra d'éviter de gros investissements.

Coût estimé : 64 913 € HT

✓ Système sécurité incendie hangars loisirs

Article 2135

Des travaux dont nécessaires pour le passage des hangars loisirs en hangars ERP, ce programme va s'étaler sur 3 ans.

Coût estimé pour 2026 : 68 000 €

✓ Extincteurs :

Article 2154

Pour remplir l'une des nombreuses conditions de délivrance des certificats Q4 (normes de protection incendie exigées par les compagnies d'assurances), le candidat au certificat doit mettre en place une politique de renouvellement de son parc d'extincteurs mobiles avec comme objectif un parc d'appareils de moins de 10 ans de service. Afin de respecter les normes, avec 173 extincteurs sur l'ensemble du site de l'aéroport, un renouvellement des extincteurs est nécessaire.

La poursuite du renouvellement des extincteurs mobiles les plus anciens s'élève à **7 000 € HT.**

✓ Equipements météo France : changement de système

Article 2154

Météo France a décidé l'installation d'une station automatique dans le cadre du déploiement Nickel, ce programme va s'étaler sur 3 ans, tous les équipements devront être changés.

Coût estimé pour 2026 : 10 000 € HT.

✓ **Transpalette**

Le colisage arrive de plus en plus en palette, pour éviter l'usage essentiel dans le processus logistique facilite la manutention à l'aéroport, le chargement dans les véhicules de transport et la réception des marchandises.

Coût estimé : 1 500 €

✓ **Renouvellement informatique :**

Article 2183

Le logiciel du marché Windows 11 nécessite des ordinateurs avec de plus en plus de puissance notamment pour l'exploitation des images et des logiciels spécifiques à la sûreté et à l'aéroportuaire. Cela implique l'achat de logiciels nouvelle génération et le remplacement des postes actuels.

Prévision d'achat d'un ordinateur pour le Directeur Adjoint.

Coût estimé : 7 000 € HT.

✓ **Nouveau camion pour le service RFFS/SSLIA :**

Article 2182

La DSAC considère qu'un gestionnaire d'aéroport doit préparer un renouvellement du parc dès qu'un camion atteint l'âge de 16 ans, nous avons actuellement 3 véhicules incendie de plus de 16 ans.

Le VIM 61 : véhicule de 2005, il a eu 20 ans au mois de décembre.

Le VIM 24 : véhicule de 2004, il aura 20 ans au mois de juin.

Le VIR : véhicule de 1996, il aura 30 ans au mois d'août.

Vu l'âge des véhicules, nous ne sommes pas à l'abri d'une panne majeure qui dépasserait la valeur résiduelle du véhicule.

Pour commander un véhicule, nous devons avoir le financement prévu dans notre budget, ce que nous avons prévu. A ce jour, entre la commande d'un véhicule et sa livraison, il faut entre 36 et 40 mois, ce qui laisse de la latitude dans l'étude d'un emprunt. Cet emprunt est financé par la taxe d'aéroport avec un an de décalage pour le remboursement (N+1).

Par ailleurs, un nouvel arrêté du 30 décembre 2025 (en copie de ce mail), remplacera l'arrêté du 20 décembre 2004. Cet arrêté est beaucoup plus contraignant pour les exploitants d'aéroport. La responsabilité du RFFS, SSLIA, est totalement transférée sur l'exploitant et non plus sur l'Etat.

Coût estimé : 900 000 €.

✓ **Achat Mobil homes**

Article 2188

L'aire d'hébergement Orléans Loire Valley dispose actuellement de 8 mobil homes qui ont un taux d'occupation important pendant la plus grande partie de la saison aéronautique. Afin de s'adapter à l'activité des associations de la plateforme qui organisent de plus en plus de compétitions nationales et internationales (championnat du monde de parachutisme pilotage sous voile en 2028) ou des stages d'entraînement, et au tourisme aérien voie dans laquelle souhaite s'engager le syndicat, il est proposé un programme d'achat de mobil homes sur 2 ans. En 2026, achat de deux mobil-homes 1 chambre prévision 2027 : achat d'un mobil-home 1 chambre.

Coût estimé pour 2026 : 55 000 € HT.

Après avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :

ARTICLE UNIQUE :

D'adopter le programme d'investissement 2026 présenté en exposé ci-dessus pour un montant total de 1 633 413 Euros.

FAIT et DELIBERE en SEANCE les JOURS, MOIS et AN SUSDITS.

Le Président du SMAEDAOL,



Hervé GAURAT,